QCM :

Instructions : Choisissez la meilleure réponse pour chaque question.

1. **Quelle assertion d'audit concerne principalement le fait que toutes les transactions et tous les événements qui auraient dû être enregistrés l'ont été ?**
    - a) Existence
    - b) Exactitude
    - c) Exhaustivité
    - d) Valorisation

Réponse : c) Exhaustivité.

Justification : L'**exhaustivité** en audit est l'assertion qui garantit que **toutes les transactions, tous les événements et tous les comptes qui auraient dû être enregistrés l'ont effectivement été** dans les états financiers. En d'autres termes, l'auditeur cherche à s'assurer qu'il n'y a **aucune omission** d'informations significatives.

2. **L'assertion "droits et obligations" s'applique principalement à :**
    - a) La vérification de l'exactitude des calculs.
    - b) La confirmation que l'entité détient ou contrôle les actifs et est responsable des passifs.
    - c) L'assurance que les états financiers sont présentés de manière claire et compréhensible.
    - d) La vérification de l'existence physique des actifs.

Réponse :b) La confirmation que l'entité détient ou contrôle les actifs et est responsable des passifs.

Justification : L'assertion d'audit "**droits et obligations**" vise à confirmer que l'entité a le **droit de propriété ou contrôle les actifs** présentés au bilan et qu'elle a une **obligation légale de rembourser les passifs** qui y figurent. En d'autres termes, il ne suffit pas qu'un actif existe physiquement (ce que vérifie l'assertion d'existence), il faut s'assurer que l'entité le possède ou a le droit de l'utiliser et d'en tirer des avantages économiques futurs. De même, pour les passifs, il faut s'assurer que l'entité a une dette envers un tiers.

3. **Quelle assertion est la plus concernée par le risque de surévaluation des actifs ?**
    - a) Existence
    - b) Exhaustivité
    - c) Valorisation
    - d) Présentation

Réponse :c) Valorisation.

Justification : Le risque de **surévaluation des actifs** signifie que la valeur à laquelle les actifs sont inscrits dans les états financiers est **supérieure à leur valeur réelle ou recouvrable**. L'assertion d'audit la plus directement concernée par ce risque est la **valorisation**.

L'assertion de **valorisation** porte spécifiquement sur le fait que les actifs, les passifs et les capitaux propres sont inclus dans les états financiers pour les **montants appropriés** et que les **ajustements de valorisation** nécessaires (comme les dépréciations) ont été correctement enregistrés. Un actif surévalué indique que sa valorisation n'est pas correcte.

4. **L'assertion "séparation des périodes (cut-off)" est particulièrement importante pour :**
    - a) Les transactions de ventes et d'achats en fin d'exercice.
    - b) La vérification de l'existence des actifs immatériels.
    - c) L'évaluation des provisions pour risques.
    - d) La confirmation des soldes bancaires.

Réponse : a) Les transactions de ventes et d'achats en fin d'exercice.

Justification : L'assertion de "**séparation des périodes (cut-off)**" est cruciale pour s'assurer que les transactions sont enregistrées dans la **bonne période comptable**. Cela signifie que les revenus et les charges sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent réellement, et non dans une autre.

L'option **a) Les transactions de ventes et d'achats en fin d'exercice** est la plus pertinente car c'est précisément à la **clôture de l'exercice comptable** qu'il existe un risque accru que des transactions soient enregistrées dans la mauvaise période

5. **Quelle assertion concerne le fait que les informations financières sont présentées et décrites de manière appropriée, et que les informations à fournir sont pertinentes et compréhensibles ?**
    - a) Exactitude
    - b) Valorisation
    - c) Exhaustivité
    - d) Présentation

Réponse : d) Présentation.

Justification : L'assertion de "**présentation**" concerne la manière dont les informations financières sont **présentées et décrites** dans les états financiers, ainsi que la **pertinence et la compréhensibilité** des **informations à fournir** (les notes annexes). Elle vise à s'assurer que les états financiers sont clairs, concis et faciles à comprendre pour les utilisateurs, et qu'ils contiennent toutes les informations nécessaires pour une prise de décision éclairée, conformément au référentiel comptable applicable.